



OFFICE DE TOURISME
Quai Cyrano Bergerac
1 rue des Récollets
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11
Portable : 06 07 69 38 61

QUAI CYRANO
OFFICE DE TOURISME
BERGERAC

Nombre de
membres en
exercice : 11
Nombre de
suppléants : 10

Titulaires : 4
Suppléants : 4
Pouvoirs : 2
Votants : 8

Séance du : 16/10/2025

Date de convocation : 8/10/2025

TITULAIRES PRESENTS: Mme Michelle Dorange, M Pascal Prévot, M Anthony Castaing, M Roland Fray,
SUPPLEANTS PRESENTS : M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Jean-Jacques Chapellet, M Yann Vergniaud

EXCUSE(ES): Mme Laurence Rouan, M Frédéric Delmares, M Cedric Lougrat, M Lionel Lacombe, M Julien Bourgeois, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier, M Joris Baudouin, M Fabien Ruet, M Jean-Luc Bousquet, M Christophe Gravier

Secrétaire de séance : M Jean-Jacques Chapellet

n°2025_06_06

OBJET:

Avis du Comité
de Direction sur

**Convention de
partenariat avec
le Lycée des
métiers de
l'Hôtellerie, de la
Gastronomie et
des Services
Jean Capelle**

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et 133-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAB du 13 décembre 2023 créant l'EPIC Quai Cyrano,

Vu la convention d'objectifs et de moyens liant la CAB à l'EPIC Quai Cyrano et notamment l'article 2 relatif à ses missions,

Vu les statuts de cet EPIC et notamment l'article 3 « objets et missions »,

L'EPIC Quai Cyrano, dont l'une des missions est « l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du tourisme dans l'agglomération et les programmes de développement touristique » (délibération 2023 – 222 – approuvée par le Conseil Communautaire de la CAB le 13 décembre 2023 - article 3) déploie sur le territoire Bergeracois différentes activités et initiatives en vue d'accroître l'attractivité du territoire.

En 2026, un accent particulier sera mis sur le développement des projets oenotouristiques, dans le cadre du renouvellement du label Vignobles et découvertes durant l'été 2025.

Le Lycée des métiers Jean Capelle, de par ses différentes filières professionnelles, et notamment l'hôtellerie-restauration et le commerce, inclus dans ses parcours de formations des passerelles avec les entreprises privées ou structures publiques.

Dans ce sens, les deux structures se sont rapprochées afin de conclure une convention de partenariat (permettant de développer les études et actions oenotouristiques sur le territoire de compétence de l'EPIC en 2026.

Le comité de direction approuve la convention telle qu'établie en annexe de la délibération.

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025

ID : 024-984303834-20251016-2025_06_060-DE



Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne
le mercredi 22/10/ 2025

EPIC QUAI CYRANO
1, rue des Récollets - 24100 BERGERAC
Tél : 05 53 57 03 11
N° Siret : 984 303 834 00019

La directrice de l'EPIC
Mme Marion CORNILLE

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Bergerac,
Le mardi 21/10/2025

Le Président,
M. Pascal PREVOT